Égalité des chances: participation des femmes à la recherche scientifique européenne

1999/2106(COS) - 17/02/1999 - Document de base non législatif

OBJECTIF : mobiliser les femmes pour enrichir et augmenter leur participation à l'effort de recherche européen. CONTENU : dans le contexte de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans la Communauté, objectif communautaire fondamental, la Commission propose de stimuler le débat en vue de promouvoir la participation accrue des femmes à la recherche européenne. Pour y parvenir un certain nombre d'initiatives devront être mises en oeuvre tant au niveau communautaire que national. L'objet du présent document est de se focaliser sur les initaitives à prendre au niveau communautaire et plus particulièrement via le Vème programme-cadre de recherche et de développement technologique (PCRDT). L'idée de la Commission dans cette communication est de parvenir à augmenter la participation des femmes jusqu'à aboutir à un taux de 40% de femmes dans les bourses Marie Curie, dans les assemblées consultatives et dans les panels d'évaluation sur l'ensemble du Vème programme-cadre de RDT. L'ensemble des mesures présentées par la Commission en vue d'aboutir à cet objectif peut être résumé comme suit : 1) améliorer le débat et l'échange d'expériences : un groupe d'expert(e)s, de fonctionnaires nationaux et un réseau de femmes scientifiques ont ou seront mis en place en vue à la fois d'améliorer les contacts entre instances compétentes dans les États membres et d'évaluer l'apport des femmes à la science. Un rapport devrait être publié fin 1999 sur la situation et les enjeux en la matière par le groupe d'experts communautaires; 2) adopter une approche cohérente vis-à-vis des femmes dans le cadre du Vème PCRDT : l'idée est de promouvoir la recherche PAR, POUR et SUR les femmes. a- recherche PAR les femmes : il s'agit de faire la promotion des femmes en tant que chercheurs et en tant que partie prenante aux différentes étapes des mécanismes de consultation et de mise en oeuvre du 5ème PCRDT. Une série d'initiatives sont ainsi proposées pour parvenir à une représentation de 40% de femmes dans les différents panels, assemblées et forum européen de recherche. Le même processus est visé dans le secteur de l'évaluation de la recherche. Ainsi pour chaque appel à propositions dans le cadre du Vème PCRDT, la Commission encouragera les femmes à concevoir des propositions ou à y participer et développera des programmes statistiques permettant d'évaluer la participation des femmes dans les contrats signés; b- recherche POUR les femmes : cela suppose une vigilance au niveau de l'élaboration des programmes de travail ainsi que l'analyse approfondie de la dimension de genre dans tous les domaines touchés par la recherche. Des initiatives sectorielles sont ainsi proposées au sein du Vème PCRDT afin de porter une attention particulière aux besoins spécifiques des femmes (en milieu urbain, sur le plan de la recherche génétique, environnementale ou en matière de mobilité). Des études d'impact au sein de chaque programme sont également prévues; c- recherche SUR les femmes à savoir contribution que peut apporter la recherche à l'évolution de la notion de genre, des rapports sociaux de sexe et à l'élucidation de l'impact de ces notions sur la société européenne. C'est prioritairement dansle cadre de l'action-clé "amélioration de la base de connaissances socio-économiques" du programme-cadre que des actions seront développées (situation des femmes en matière d'emploi, exclusion sociale,...). 3) mettre en place une structure de coordination pour la mise en oeuvre d'un système de veille "Femmes et sciences" au sein du Vème PCRDT, chargée de développer et d'évaluer la mise en oeuvre des actions "par", "pour" et "sur" les femmes et de collecter et de diffuser les statistiques recueillies dans la mise en oeuvre du PCRDT sur le taux de participation des femmes aux activités de recherche. Cette structure visera également à stimuler le dialogue entre les États membres et la communauté scientifique et servira de point de contact au sein de la Commission pour tous les interlocuteurs internes et externes à propos de la promotion des femmes dans recherche en Europe.